

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase par les mots : « et la revitalisation de la ruralité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La cohésion des territoires doit passer essentiellement par la revitalisation des zones rurales. Il convient donc de préciser clairement cet objectif dans l'intitulé de la nouvelle Agence envisagée.